

# Bordereau de signature

## DEL2018\_0210



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/11/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/11/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-11-30)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // deliberation\_mairie

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2018\_ 0210

Arrondissement de  
**TORCY**

\_\_\_\_\_  
**COMMUNE DE NOISIEL**  
\_\_\_\_\_

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

\_\_\_\_\_

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018,**  
L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt-trois novembre, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 15 novembre 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.**

**PRÉSENTS** : M.VISKOVIC, M.TIENG, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M.RATOUCNIAK, Mme NAKACH, M.DIOGO, Mme NEDJARI, M.FONTAINE, M.MAYOULOU NIAMBA, M.BEAULIEU, Mme ROTOMBE, M.BARDET, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme COLLETTE, M.NYA NJIKÉ, Mme JULIAN, M.ROSENMANN, Mme CAMARA, Mme DODOTE (départ à 20h12, avant le vote du point 11), Mme VICTOR, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI, M.NGUYEN, M. TATI.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** :

Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M.VISKOVIC,  
Mme DAGUILLANES qui a donné pouvoir à M.ROSENMANN,  
M.CALAMITA qui a donné pouvoir à M.TIENG,  
M.DRAMÉ qui a donné pouvoir à M.KAPLAN,

**ABSENTES** : Mme PELLICOLI, Mme PHAM, Mme DODOTE (à partir de 20h12 avant le vote du point 11).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. NGUYEN.

**Point 7 : Modification de la composition de la Commission de Délégation de Service Public**

- suite DEL2018\_ 0210  
portant Modification de la composition de la Commission de Délégation de Service Public (2)

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.2121-21, L.1411-1 et suivants,

**VU** la délibération n°DEL2014\_079 du 11 avril 2014 portant création de la Commission de Délégation de Service Public au niveau communal,

**CONSIDÉRANT** que dans les communes de plus de 3500 habitants, la Commission de Délégation de Service Public comprend le maire ou son représentant, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réunir la dite commission dans le cadre de la procédure de renouvellement de délégation de service public du marché forain,

**CONSIDÉRANT** que les membres désignés en 2014 étaient :

- « Noisiel Solidaire » : Membres titulaires : Patricia JULIAN, Annyck DODOTE, Michel ROSENMANN, Gérard SANCHEZ / Membres suppléants: Lydie DAGUILLANES, Stéphane CALAMITA, Pierre NYA NJIKE, Jean Pierre BARDET

- « Noisiel Avenir » : Membre titulaire: Alain KAPLAN / Membre suppléant : Fabienne THIRON

**CONSIDÉRANT** la démission de Mme Fabienne THIRON de sa fonction de Conseillère Municipale, il convient de remplacer un membre suppléant issu du groupe « Noisiel Avenir » afin de pouvoir régulièrement convoquer la dite commission,

**CONSIDÉRANT** que, selon l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

**CONSIDÉRANT** que, selon l'article L.2121-21 du CGCT, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire,

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de Noisiel décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour le vote de cette délibération et qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein de cette commission, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**PROCÈDE** au vote à main levée à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public prévue à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- suite DEL2018\_

0210

portant Modification de la composition de la Commission de Délégation de Service Public (3)

**APPROUVE** la candidature de M. HOANG NGUYEN au poste de membre suppléant de la Commission Délégation de Service Public,

**ARRÊTE** les membres de la Commission de Délégation de Service Public ainsi qu'il suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Patricia JULIAN Madame Annyck DODOTE Monsieur Michel ROSENMANN Monsieur Gérard SANCHEZ Monsieur Alain KAPLAN	Madame Lydie DAGUILLANES Monsieur Stéphane CALAMITA Monsieur Pierre NYA NJIKE Monsieur Jean Pierre BARDET Monsieur Hoang NGUYEN

**PRÉCISE** que cette Commission sera compétente pour toutes les procédures jusqu'au terme de la mandature.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le	30 NOV. 2018
Affiché en Mairie le	30 NOV. 2018
Publié au RAA le	30 NOV. 2018

"Acquitté en PREFECTURE le:" 30/11/2018